



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

créations d'emploi

Question écrite n° 66451

Texte de la question

Les nouveaux modes de développement conciliant essor économique et respect de l'environnement amèneront, dans les années à venir, la création de métiers spécifiques liés à la croissance verte. Afin d'anticiper ces besoins, un plan de mobilisation des filières et des territoires pour l'expansion de ces emplois verts a été annoncé. C'est pourquoi M. Georges Ginesta demande à M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, de bien vouloir lui indiquer l'état d'avancement de ce plan.

Texte de la réponse

Le plan national de mobilisation des filières et des territoires pour les métiers de la croissance verte annoncé en septembre 2009 par le ministère chargé de l'écologie, et lancé officiellement le 13 octobre 2009 par la première réunion du Comité national de pilotage, s'inscrit dans la dynamique du Grenelle de l'environnement et constitue le programme n° 1 « emploi, formation, insertion » du pacte de solidarité écologique. Il a pour objectif de renforcer les capacités de la France à opérer le tournant de l'économie verte par une bonne adéquation entre les besoins d'emplois et les compétences de la population active, mais aussi de permettre aux personnes actuellement fragilisées sur le marché de l'emploi (les personnes en difficulté, les salariés des secteurs en restructuration ou reconversion...) d'occuper les emplois de demain dans le cadre de l'économie verte, tout en veillant à ce que ces emplois soient de bonne qualité. Le plan national s'appuie sur trois niveaux de mobilisation : l'État, les filières professionnelles ciblées (au nombre de onze : transports, automobile, énergies renouvelables, eau-assainissement-déchets-air, métiers du bâtiment, agriculture et forêts, systèmes éco-électriques, raffinage-carburants-chimie verte, tourisme, métiers de la mer, biodiversité-services écologiques) et les territoires. Les mesures concrètes du plan de mobilisation ont fait l'objet d'une annonce officielle lors d'une conférence nationale qui s'est tenue le 28 janvier 2010. Elles sont articulées autour des idées fortes suivantes : créer un observatoire national des emplois et des métiers liés à l'économie verte ; identifier et promouvoir les métiers de l'économie verte ; intégrer les compétences de l'économie verte dans tous les programmes de formation ; faire de la croissance verte un levier pour l'accès à l'emploi des publics en difficulté ; soutenir la création et le développement d'entreprises de l'économie verte en lien avec les pôles de compétitivité ; associer les efforts de l'État et des régions au travers d'expérimentations territoriales. Toutes ces mesures impliquent un effort sans précédent de l'appareil de formation professionnelle initiale et continue pour faciliter l'adaptation de tous les agents aux nouveaux gestes professionnels et aux technologies du futur. Aujourd'hui, le plan de mobilisation est entré dans sa phase de mise en oeuvre opérationnelle. Plusieurs actions sont engagées : approfondissement de l'identification des métiers, diplômes et formations par les onze comités de domaines constitués fin 2009 ; lancement des travaux de l'Observatoire national selon quatre axes : la délimitation du périmètre de référence des emplois de la croissance verte, les impacts macro-économiques et sectoriels de l'économie verte sur l'emploi, l'évolution socio-démographique des emplois (analyse des pratiques de recrutement, identification des compétences requises et des formations nécessaires), la territorialisation des observations et des diagnostics, et le suivi des expérimentations régionales ; étude de faisabilité sur la structuration d'une filière professionnelle «

biodiversité et services écologiques », confiée au groupement d'intérêt public « ateliers techniques des espaces naturels » (GIP ATEN) et à l'association de formation professionnelle des adultes (AFPA) ; expérimentations territoriales avec quatre conventions en préparation entre l'État et les régions mobilisées, afin de développer des actions de terrain et mieux prendre en compte les problématiques territoriales ; édition en octobre par la Documentation française d'un premier guide des métiers « Zoom sur cinquante métiers de la croissance verte ».

Données clés

Auteur : [M. Georges Ginesta](#)

Circonscription : Var (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66451

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 2009, page 11886

Réponse publiée le : 11 janvier 2011, page 212